

**SOLIDARITY FOR
AFRICAN WOMEN'S RIGHTS**

A force for freedom



**MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ
POUR LES DROITS
DES FEMMES AFRICAINES**

Une force pour la liberté

ÉDITION FRANÇAISE JUILLET—SEPTEMBRE 2009

RÉUNION DES PARTIES PRENANTES SUR LA TRANSPOSITION EN DROIT INTERNE ET LA MISE EN ŒUVRE DU *PROTOCOLE RELATIF AUX DROITS DE LA FEMME EN AFRIQUE*

La Direction Femmes, genre et développement de l'Union africaine (AUWGDD) a organisé, en collaboration avec le Mouvement de solidarité pour les droits des femmes africaines (SOAWR) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), une réunion des parties prenantes consacrée à la transposition en droit interne et à la mise en œuvre du *Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique*. Les participants se sont entretenus des progrès enregistrés dans la perspective de la transposition du *Protocole* dans les droits nationaux, et de sa mise en œuvre.

La réunion a également constitué un forum dans le cadre duquel les délégués nationaux présents et des membres de la société civile ont débattu des enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour et des stratégies efficaces. Les participants à la réunion ont exploré le rôle des organisations de la société civile et des partenariats avec les Etats et l'Union africaine dans le domaine du renforcement de l'assistance technique nécessaire à la transposition du *Protocole* dans les droits nationaux, et à sa mise en œuvre.

Le principal problème soulevé lors des conversations a été la coupure entre les législations et les constitutions nationales. Les activités de SOAWR dans le domaine de la promotion du *Protocole* et de la sensibilisation des populations ont été acclamées et décrites comme extraordinairement précieuses. Les organisations de la société civile ont été encouragées à intensifier leurs efforts pour renforcer la visibilité du *Protocole*. La réunion a également été, pour Oxfam GB, l'occasion de présenter une évaluation des besoins, en termes de capacités étatiques dans le domaine de la mise en œuvre du *Protocole* au Liberia, au Nigeria et

Tanzanie, réalisée dans le cadre du projet « Raising Her Voice » [Faire entendre sa voix] de l'organisation. Le but de l'étude était de repérer les lacunes et les insuffisances, et d'identifier des initiatives susceptibles de contribuer au respect par les Etats des obligations leur incombant.

L'effort conjoint de l'UNIFEM et de l'AUWGDD en vue de l'élaboration d'une « boîte à outils » destinée à aider les Etats membres à tenir plus rapidement leurs engagements dans le domaine des droits des femmes a également reçu une attention considérable. Le besoin d'une approche plurisectorielle, intégrant divers segments de la sphère publique, des partenaires de développement et des organisations de la société civile dans le but de contribuer à la mise en œuvre du *Protocole* a, de même, constitué un thème récurrent tout au long de la conférence.

L'absence d'aides financières figure également au nombre des défis soulevés par les Etats membres. Dans cette perspective, l'élaboration d'une approche stratégique de ce dilemme, dans le cadre de laquelle les pays

hiérarchiseraient leurs plans d'action et adopteraient une approche plurisectorielle, a été proposée.

De surcroît, les résistances fondées sur l'invocation des traditions et des pratiques religieuses ont également été mentionnées parmi les principaux obstacles au respect des droits des femmes.

L'accent a été mis sur le fait que le *Protocole* comporte un mécanisme de règlement de problèmes propre à l'Afrique, mettant l'accent sur les questions d'héritage, de succession et de polygamie. Enfin, la réunion a débouché sur de nombreuses recommandations concernant la manière dont divers secteurs de la société peuvent contribuer à la transposition du *Protocole* dans les droits nationaux, et de sa mise en œuvre. Les recommandations ont notamment concerné les groupes suivants : la Commission de l'Union africaine, les Etats parties au *Protocole*, les organisations de la société civile, les Nations Unies et les partenaires pour le développement.



ANNONCES

- *MenEngage Africa Symposium, 5-9 octobre, Johannesburg, Afrique du Sud*
- *Invitation - Coordination d'une réponse plurisectorielle à la violence contre les femmes dans un cadre humanitaire, Cours de formation international, Gand, Belgique. 2-13 novembre 2009.*
- *Forum ONG, 7-9 novembre 2009, Banjul, Gambie*
- *Programme régional de formation à l'égalité de statut et aux droits des femmes en Afrique orientale, 2-13 novembre et 29 novembre-4 décembre 2009, Nairobi, Kenya.*
- *Atelier annuel de bilan et de définition d'agenda de SOAWR, Nairobi, Kenya. 5-7 octobre 2009*

DANS CE NUMÉRO

APPEL À LA CLÉMENTE : LA GAMBIE 2	2
LES EFFORTS MONDIAUX POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES	3
LE CAMEROUN RATIFIE LE PROTOCOLE	3
PÉKIN + 15	4
LE NIGERIA INTENSIFIE SA CAMPAGNE POUR LE PROTOCOLE	5
CAMPAGNES DE SENSIBILISATION	5
SOAWR AU SOMMET DE L'UNION AFRICAINE	6

APPEL À LA CLÉMENCE : LA GAMBIE



Le 9 août, six journalistes gambiens ont été emprisonnés pour des déclarations contenues dans un communiqué de presse critiquant le Président Jammeh pour ses commentaires flétrissant la mémoire de Deyda Hydera, journaliste brutalement assassiné en 2004 par des inconnus. Au nombre des six journalistes jetés en prison figurait Mme Sarata Jabbi-Dibba, Vice-présidente de l'Union de la presse gambienne, qui allaite un bébé de sept mois. Le nourrisson a initialement été confié au Village SOS Enfants, avant d'être par la suite rendu à Mme Jabbi-Dibba, à la prison de Mile Two, le 15 août. La

coalition SOAWR a adressé un appel au Président Jammeh, pour lui demander de remettre en liberté Mme Jabbi-Dabbi, ainsi que ses collègues. SOAWR invoquait l'article 218 (2) de la loi gambienne de 2005 sur l'enfance (*Gambian Children's Act*), à l'article 30 (a, b et d), ainsi que la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples pour expliquer que la condamnation d'une mère allaitante constituait une violation des droits de l'enfant, et insistait sur les responsabilités de la Gambie en tant que partie au Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique. La lettre invitait le Président à faire preuve de clémence à l'égard

des journalistes. L'appel souligne également le rôle de la Gambie en tant que leader dans le domaine de la protection des droits humains en Afrique, le pays accueillant en outre le siège de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, ainsi que, récemment, en mai 2009, une réunion des experts de l'UA spécialistes des questions de genre. C'est également en Gambie que devrait avoir lieu, au mois de novembre 2009, la réunion d'étape Pékin + 15.

UN APPEL EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES AU SOUDAN



Le 10 juin, treize femmes ont été arrêtées par la police dans un restaurant de Khartoum et mises en cause pour infraction au code de la tenue publique, conformément aux dispositions de l'article 152 (actes contraires à la décence et à la morale) du code pénal soudanais de 1991. Dix femmes ont été flagellées. Cette arrestation a eu lieu lorsque des fonctionnaires de la police de l'ordre public ont envahi le restaurant et arrêté des femmes qui y dinaient et portaient des pantalons, ce que les membres des forces de l'ordre ont considéré comme « indécent ». SOAWR a publié un communiqué de soutien aux femmes soudanaises invitant le tribunal à rejeter les charges retenues à leur encontre et appelant le gouvernement du Soudan à abolir cette loi répressive pour les femmes. « *Ces accusations constituent indubitablement une violation des droits des femmes et contreviennent au droit des femmes soudanaises au bénéfice plein et entier des conventions internationales, et notamment du Protocole de l'Union africaine relatif aux droits de la femme en Afrique* », a déclaré Faiza Mohamed, Directrice d'**Egalité Maintenant** qui est désormais le secrétariat de SOAWR. Une pétition adressée aux autorités soudanaises, pour leur demander d'abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes, qui sont intégrées au droit du Soudan, a été lancée par des organisations de femmes : <http://www.thepetitionsite.com/1/end-repressive-laws-targeting-women-in-sudan>.

Le texte de l'appel indique que les actions de la police de l'ordre public et des tribunaux soudanais sont contraires aux engagements des autorités sur la base de l'Accord de paix global du 9 janvier 2005 et à la Constitution nationale provisoire. Les rédactrices appellent en outre le gouvernement à appliquer le Pacte international sur les droits civils et politiques, auquel le Soudan a adhéré en 1986, qui interdit la torture et les autres punitions ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, tels que la flagellation, et qui protègent les femmes des discriminations fondées sur le sexe.

LES EFFORTS MONDIAUX POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

RAISING HER VOICE

Les 10 et 11 septembre, Egalité Maintenant a accueilli une rencontre de deux jours consacrée aux « efforts internationaux pour éradiquer la violence contre les femmes et les filles : analyse des approches en matière de lutte contre la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la défense des droits des adolescentes au plan légal et la transposition en droit interne du Protocole relatif aux droits des femmes ». L'événement a rassemblé 24 juristes et activistes des droits humains qui œuvrent pour lutter contre la traite d'êtres humains, ainsi que pour mettre un terme à l'exploitation sexuelle commerciale des femmes d'Afrique de l'est et australe. Ils ont partagé leur expérience et débattu des perspectives de collaboration. L'utilisation du Protocole comme outil de défense des droits des femmes et des filles en Afrique a également été évoquée. Les participants ont pu, à cette occasion, s'entretenir d'un projet de manuel destiné aux avocats, pour leur permettre d'utiliser le Protocole dans le cadre de contentieux nationaux et régionaux. La réunion a également été l'occasion de diffuser des informations au sujet du fonds de défense judiciaire des adolescentes (AGLDF) mis en place par l'Egalité Maintenant, dont la vocation est de protéger les droits des adolescentes par des contentieux stratégiques destinés à bâtir une jurisprudence, et d'explorer les possibilités de collaboration concernant des affaires éventuelles dans les pays concernés. À la fin de la rencontre, les participants ont élaboré un communiqué sur la traite de femmes et de jeunes filles appelant notamment les Etats à ratifier et mettre en œuvre le Protocole contre la traite, ainsi que le Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme.

À l'issue de la Réunion des parties prenantes sur la transposition et la mise en œuvre du Protocole, Raising Her Voice Africa a organisé à Kigali, les 19 et 20 juillet, une rencontre de planification, de formation et d'échange.

L'événement se voulait un forum ouvert aux organisations œuvrant pour conduire des Projets RHV, c'est-à-dire, neuf membres de la coalition SOAWR et des collaborateurs du programme OXFAM GB, pour leur permettre de partager des meilleures pratiques et d'identifier les difficultés éventuelles auxquelles elles ont pu être confrontées dans leurs activités à ce stade. L'un des objectifs de la réunion était également de parvenir à un consensus quant à la manière de gérer efficacement le projet et d'en accélérer la mise en œuvre dans les pays choisis. Conformément aux attentes de ses organisateurs, la rencontre a fait office de forum de partage et d'acquisition de connaissances, qui a donné aux partenaires impliqués dans la mise en œuvre de projets la possibilité de nouer des contacts, d'évaluer les avancées réalisées dans la conduite du Projet RHV et de parvenir à un engagement commun et une vision partagée, afin de travailler ensemble plus efficacement à la poursuite du développement du Projet RHV et à l'obtention des résultats souhaités.

La rencontre a notamment été l'occasion de mettre l'accent sur les opportunités d'action, internationales et au niveau du continent, de familiariser les membres avec la cadre logique du projet, de parvenir à un accord entre les équipes nationales en vue de l'élaboration et de la présentation au Coordinateur international du programme de cadres logiques nationaux spécifiques et de conclure des accords de partenariat concernant des activités du programme.

Afin de permettre une surveillance et une acquisition de connaissance communes, spécifiquement dans le contexte d'une rotation rapide des collaborateurs, les participants à la rencontre sont convenus de consigner systématiquement leurs activités par écrit et de veiller à la préservation de la mémoire institutionnelle dans le cadre du programme. L'utilisation de la plateforme <http://raisinghervoice.ning.com> peut constituer

un bon outil à cet égard. Les participants à la réunion se sont également entretenus des meilleures manières, pour les groupes partenaires et OXFAM GB, de travailler ensemble, dans un contexte unitaire, et sont débattu des divers défis auxquels ils ont été confrontés jusqu'ici dans le cadre du programme. Une série d'accords ont été conclus dans le but de contribuer à combattre ces difficultés à l'avenir, et à veiller à ce que le projet continue à atteindre ses buts et objectifs.



Participants at the Global Efforts to Eradicate Violence against Women and Girls meeting in Nairobi, Kenya

LE CAMEROUN RATIFIE LE PROTOCOLE

Lors d'une conférence de presse, la ministre camerounaise de la promotion de la femme et de la famille, madame Abena Ondo, a répondu aux protestations concernant la ratification du Protocole par son pays. Elle a déclaré que, le 28 mai 2009, le Cameroun avait ratifié le Protocole car les pouvoirs publics estimaient qu'il s'inscrivait dans le cadre existant de mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits des femmes. Elle a expliqué que la ratification de ce texte par le Cameroun réitérait le choix fait par le pays de toujours intervenir, à l'échelon international, en faveur de la protection des droits humains. Elle a mis en garde contre les interprétations trompeuses du Protocole telles que l'idée, diffusée par des factions hostiles, selon laquelle le texte encouragerait le meurtre d'enfant, et a expliqué que n'avaient pas été présentées aux populations les dispositions positives destinées à promouvoir les femmes, telles que l'accès aux successions, l'interdiction des pratiques culturelles préjudiciables, etc. Elle a ajouté que le Protocole avait été ratifié conformément à la loi et soumis à l'assemblée nationale comme requis par le droit en vigueur.

BILAN D'ÉTAPE PÉKIN + 15

L'année 2010 marquera le 15^{ème} anniversaire de l'événement historique que constitue la Déclaration et de la Plateforme d'action de Pékin, adoptée par la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes. En 2009, la 53^{ème} Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies, des ONG et le comité de la CCF, ont uni leurs forces pour réfléchir aux mesures susceptibles d'être prises, aux échelons national, régional et international, dans le cadre du processus de bilan d'étape Pékin + 15. La Commission a convenu de convoquer en 2010 une session spéciale, consacrée au bilan d'étape Pékin + 15, qui sera précédée de multiples activités destinées à suivre les progrès réalisés par les Etats en liaison avec la mise en œuvre de la Plateforme d'action depuis le dernier bilan d'étape Pékin + 10. Lors de la conférence, les ONG sont convenues d'utiliser le processus de préparation de la 54^{ème} session de la CCF, en 2010, pour mobiliser autour de la Plateforme d'actions, la populariser et contribuer à galvaniser les acteurs nationaux et régionaux. Ces activités culmineront avec un projet de forum des ONG, d'une durée de deux jours, qui devrait avoir lieu avant la 54^{ème} session de la CCF, qui aura lieu en 2010 à New York, et qui sera consacrée au « bilan d'étape et à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Plateforme d'action de Pékin ». Lors de la réunion 2009 de la CSW a été constitué un Comité de coordination, composé de membres de chacune des régions du monde. Par la suite, chacune de ces régions mettra en place un groupe de travail. Le groupe de travail régional africain est en charge de la mobilisation des

organisations de femmes et des personnes dans divers pays, en vue de la conduite, au niveau national, d'activités destinées à accroître la sensibilisation dans les 12 domaines de préoccupation principaux, ainsi que pour veiller à ce que les autorités nationales prennent des mesures et actions supplémentaires adaptées en vue de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Pékin. Le groupe de travail Afrique en appelle aux ONG de femmes et aux organisations de la société civile pour les inviter à prendre part à des activités nationales de bilan d'étape et à produire des avant-projets de rapport décrivant les succès enregistrés et formulant des suggestions concernant la manière de palier aux insuffisances constatées dans leurs pays. Ces rapports seront compilés à l'échelon infrarégional et des rapports infrarégionaux alimenteront le rapport régional de la société civile. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA) a communiqué des questionnaires que les ONG utilisent pour faciliter la collecte d'informations. FEMNET a transmis le questionnaire à tous les membres du Groupe de travail Afrique. FEMNET a également élaboré des lignes directrices destinées à encadrer la contribution des groupes de travail nationaux au processus de bilan d'étape Pékin + 15. Pour plus d'informations sur le travail du Groupe de travail Pékin + 15 pour l'Afrique, contactez : Chigedze Chiyepi, Coordinateur régional pour l'Afrique ; e-mail : cchiyepi@yahoo.com ; Naisola Likimani, Responsable des activités activistes, FEMNET ; e-mail : advocacy@femnet.or.ke ; tél. : téléphone suivant : 254 20 271 2971 / 2

Etat des signatures et des ratifications	En Septembre 2008	En Septembre 2009
Total des signatures	45	45
Total des ratifications	25	28

Mettre les Etats face à leurs responsabilités

Les pays qui ont ratifié le protocole : Angola, Benin, Burkina Faso, Cape Verde, The Comoros, Djibouti, Democratic Republic of Congo, The Gambia, Ghana, Guinea-Bissau, Lesotho, Liberia, Libya, Malawi, Mali, Mauritania, Mozambique, Namibia, Nigeria, Rwanda, Senegal, Seychelles, South Africa, Tanzania, Togo, Zambia, Zimbabwe

Faire connaître le Protocole au Liberia

Au Liberia, le Women for Peace Network (WOLPNET) a engagé un certain nombre d'actions de sensibilisation dans les comtés de Monteserrado et de Bongo. Les activités ont réuni quelques 118 participants, au nombre desquels des membres de communautés, des responsables religieux, des fonctionnaires ou agents publics, des ONG et des organisations communautaires. L'objet de la réunion était d'informer les participants au sujet de projets Raising her voices au niveau de leurs communautés, et de les y sensibiliser, ainsi qu'à l'importance du Protocole de l'UA relatif aux droits des femmes. Les participants à la réunion se sont également attachés à ouvrir un dialogue avec les membres des communautés concernant les dispositions du Protocole et la manière dont ils peuvent utiliser cet instrument pour revendiquer leurs droits.

Mettre les Etats face à leurs responsabilités

Le Centre pour les droits humains de l'université de Pretoria, en Afrique du sud, et la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples se sont rencontrés à Pretoria, les 6 et 7 août 2009, pour discuter des lignes directrices en matière de rapports nationaux relatifs au Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme en Afrique. En conjonction avec des étudiants en maîtrise de droit, le Centre pour les droits a élaboré un projet de lignes directrices fondé sur les principes en vigueur de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Lors de la rencontre, les participants ont réfléchi ensemble aux diverses manières de veiller à ce que les lignes directrices soient « conviviales », tout en aidant, dans le même temps, la Commission africaine et les Etats membres à évaluer les progrès réalisés en liaison avec la mise en œuvre du Protocole. Les actions couronnées de succès et les défis rencontrés ont également été évoqués. Caroline Muthoni Muriithi, qui représentait l'Egalité Maintenant, a présenté des informations en relation avec une réunion concernant la rencontre, consacrée à la transposition en droit interne, qui a eu lieu à Kigali, ainsi que concernant de travail de la coalition SOAWR en vue de la promotion de la transposition et de la mise en œuvre du Protocole en Afrique. « Les lignes directrices constituent une évolution bienvenue, en particulier dans la mesure où nous continuons à plaider en faveur de la transposition en droit interne et de l'application du Protocole », a déclaré Caroline Muthoni Muriithi.

Les lignes directrices révisées vous seront très bientôt transmises pour commentaire. Il est prévu que les lignes directrices seront présentées à la Commission africaine, lors de sa 46^{ème} session, en novembre 2009.

NIGERIA : LA CAMPAGNE POUR LE PROTOCOLE S'INTENSIFIE

LES DROITS SEXUELS SONT DES DROITS HUMAINS

Le 16 juillet, LEADS Nigeria a, en partenariat avec Women's Rights Advancement and Protection (WRAPA), organisé un atelier de développement du potentiel à l'intention des organisations activistes de base pour la défense des droits des femmes dans l'État de Kaduna, Nigeria. Le but de l'effort de développement du potentiel était de former des femmes, en leur permettant d'acquérir des compétences qu'elles pourraient transférer à d'autres femmes à l'échelon communautaire, pour leur apporter les moyens de prendre part à des visites activistes à la Maison de l'Assemblée de l'État, ainsi qu'aux chefs religieux et traditionnels, dans le but de les inviter à adopter des lois relatives aux diverses dispositions du *Protocole* au niveau de l'État, à initier une réforme culturelle par le biais des chefs traditionnels et à sensibiliser leurs fidèles au *Protocole* dans leurs sermons.

Baobab for Women's Human Rights a organisé à Abuja, les 21 et 22 juillet 2009, une rencontre sur le thème « *Engager le combat armé du Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme : établir un lien stratégique avec des instruments internationaux de défense et de promotion des droits humains* ». La réunion a attiré des participants appartenant à des ONG, des organisations communautaires et des personnalités religieuses ou culturelles, ainsi qu'à des institutions publiques de premier plan. Le dialogue a souligné l'importance du *Protocole* et un appel a été lancé aux autorités nigérianes pour les inviter à mettre en place des mécanismes efficaces de transposition du *Protocole* en droit interne et d'application de celui-ci. L'engagement de participants à s'impliquer dans des activités similaires à celles conduites dans le cadre du projet Raising her Voice (RHV), dont la vocation est de pousser la transposition du *Protocole* dans le droit interne du Nigeria, ainsi que sa mise en œuvre, est l'un des résultats les plus importants de la réunion.

Le 30 juillet 2009, l'International Federation of Women Lawyers (FIDA) Nigeria a organisé, dans le cadre du projet RHV, un atelier de développement du potentiel à l'intention d'organisations de femmes de base de l'État d'Enugu. L'atelier de développement du potentiel a contribué à faire connaître le *Protocole* des activistes de base dans l'État. Les participantes ont été invitées à sensibiliser leurs communautés au *Protocole*, ainsi qu'à mobiliser les femmes pour les impliquer dans l'action militante visant à obtenir la reconnaissance des droits consacrés par le Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme. Les femmes ont été formées aux compétences et aux techniques activistes qu'elles peuvent employer pour faire campagne en vue de la mise en œuvre du *Protocole*. À l'issue de la rencontre, les participants sont convenus de faire pression sur la direction des organisations de femmes, tant au niveau local que national, pour les pousser à plaider en faveur de la transposition du *Protocole* dans le droit interne du Nigeria.

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Le 20 août, **Egalité Maintenant** a participé à un petit-déjeuner de travail consacré à la ratification du *Protocole* organisé par l'International Commission of Jurists Kenya Chapter. Au cours de cette rencontre, des participants ont travaillé à des stratégies concernant la manière de pousser en faveur de la ratification par le Kenya. **Egalité Maintenant** a eu la chance de présenter le travail accompli par la coalition et a appelé les organisations kényanes à unir leurs forces et à travailler à obtenir la ratification du *Protocole* par le Kenya.

Le 7 septembre 2009, la **Federation of Women Lawyers** a organisé un pique-nique d'information consacré aux lois discriminatoires au Kenya. Le but de la rencontre était d'identifier les lois discriminatoires affectant les droits des femmes en Afrique, ainsi que d'élaborer des stratégies de réforme législative en vue de leur abrogation. **Egalité Maintenant** a profité de l'occasion pour parler de la campagne en faveur du *Protocole*, ainsi que des dispositions du *Protocole* qui permettraient au Kenya d'abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes. L'organisation a souligné l'importance de la ratification et de la mise en œuvre du *Protocole* par le Kenya.

À l'appui des efforts militants de SOAWR, **Fahamu** a créé des affiches et des brochures pour la coalition SOAWR en préparation du Festival du genre en Tanzanie, et préparera à l'intention de la coalition du matériel promotionnel destiné à être distribué lors de la réunion annuelle de bilan d'étape de SOAWR. **Fahamu** a également mis l'accent sur les problèmes dans le domaine des droits des femmes, avec la publication de plus de 30 articles dans les *Pambazuka News*. L'organisation travaille également à la réalisation d'un bref podcast destiné à promouvoir la campagne de SOAWR, ainsi qu'à la production d'un documentaire consacré à l'expérience des femmes lors des violences qui ont suivi les élections au Kenya.

Sister Namibia travaille actuellement à l'élaboration d'une brochure éducative et activiste intitulée « Les droits sexuels sont des droits humains », destinée à illustrer la manière dont des pratiques culturelles spécifiques contreviennent aux droits sexuels des femmes actuellement protégés par divers instruments de protection et de promotion des droits humains, au nombre desquels le Protocole de l'UA relatif aux droits de la femme. Ce projet sera piloté et finalisé avec des organisations partenaires et des parties prenantes publiques, dans le cadre d'ateliers, en octobre/novembre 2009, avec pour objectif d'accroître la sensibilisation à la fois au niveau du secteur public et de la société civile. Les brochures seront lancées officiellement en anglais et oshiwambo. Elles seront distribuées aux décideurs politiques, aux chefs traditionnels, aux Églises, aux institutions éducatives et aux médias. Sister Namibia aura également recours à cette brochure pour former des organisations partenaires et des ateliers consacrés aux droits des femmes en matière sexuelle et d'hygiène de la reproduction, ainsi que pour recueillir leur feedback/leur participation, dans le but d'intégrer à ses propres activités éducatives et activistes les connaissances nouvelles et la vision qu'elles lui apporteront. Sister Namibia crée actuellement un site Internet sur lequel sera publiée la brochure.

IMPLIQUER LES FEMMES DES RÉGIONS RURALES DANS LA CAMPAGNE EN FAVEUR DU PROTOCOLE

En juillet, l'Association des Juristes Maliennes (AJM) a conduit, à Mandé, commune rurale de la région de Maliwichi, cinq activités de sensibilisation destinées aux femmes et aux hommes. L'AJM a également formé ses membres au *Protocole* et à son application, pour les encourager à utiliser celui-ci dans le cadre de leur action. L'AJM a également utilisé la radio locale pour diffuser des informations concernant le *Protocole* afin de toucher un public plus large au Mali.

SOLIDARITY FOR AFRICAN WOMEN'S RIGHTS

A force for freedom



MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ POUR LES DROITS DES FEMMES AFRICAINES

Une force pour la liberté

SOAWR Secretariat
c/o Equality Now
P.O. Box 2018-00202
Nairobi, Kenya

Phone: +254-20-2719832
Fax: +254-20-2719868

WWW.SOAWR.ORG

A FORCE FOR FREEDOM

Le Mouvement de solidarité pour les droits des femmes africaines (SOAWR) est une coalition de 33 organisations de la société civile qui travaille, dans l'ensemble du continent, pour que le Protocole de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique continue à figurer à l'agenda des décideurs politiques, ainsi que pour exhorter l'ensemble des leaders africains à protéger les droits des femmes par la ratification et la mise en œuvre du Protocole.

Coalition Members

Alliance for Africa, African Centre for Democracy And Human Rights Studies (ACDHRS), Akina Mama wa Afrika, Association des Juristes Maliennes, Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la Santé des Femmes et des Enfants, BAOBAB for Women's Human Rights, Centre for Justice Studies and Innovations (CJSI), Coalition on Violence Against Women, Collectif des Associations et ONGS Féminines de Burundi (CAFEB), Eastern Africa Sub-regional Support Initiative (EASSI), Equality Now-Africa Regional Office, FAHAMU, FAMEDEV-Inter-African Network For Women, Media, Gender and Development, Girl Child Network (GCN), FEMNET - African Women's Development and Communication Network, Federation of Women Lawyers Kenya (FIDA-Kenya), Forum Muhler, Inter-African Committee on Harmful Traditional Practices (IAC), Human Rights Law Service (HURILAWS), Legal and Human Rights Centre (LHRC), Oxfam GB, People Opposing Women Abuse (POWA), Sister Namibia, Strategic Initiative for the Horn of Africa (SIHA), Tomorrow's Child Initiative (TCI), Uganda Women's Network (UWONET), Union Nationale des Femmes de Djibouti, Voix de Femmes, University of Pretoria Center for Human Rights, Women Direct, Women of Liberia Peace Network (WOLPNET), Women in Law and Development in Africa (WILDAF), and Women's Rights Advancement and Protection Alternatives (WRAPA)

SOAWR AU SOMMET DE L'UA

En 2009, la Coalition a poursuivi son action activiste au niveau du continent, ainsi qu'aux échelons régionaux et nationaux, dans le but d'encourager la ratification du Protocole et de surveiller sa mise en œuvre, en particulier en soutenant les groupes de pression nationaux, dans le but d'obtenir des réformes législatives et des politiques publiques, afin de rendre le Protocole plus pertinent dans la vie des femmes africaines, et d'intensifier son application dans ce contexte.

En conséquence de ces activités, la Coalition a contribué à porter à 28, en septembre 2009, le nombre des pays ayant ratifié le Protocole. Au nombre des principales activités de la Coalition au cours de l'année écoulée figure la participation au 2^{ème} pré-sommet de l'Union Africaine sur le genre, qui a eu lieu à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 18 et 19 juin 2009. La Coalition a facilité l'implication dans le pré-sommet de huit femmes de régions rurales des quatre grandes régions d'Afrique sub-saharienne autour du thème suivante : « Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité

alimentaire ». Les 27 et 28 juin 2009, des membres de la Coalition ont assisté, lors du pré-sommet, à la 14^{ème} réunion consultative sur l'intégration des genres dans l'Union africaine. Lors de celle-ci, Norah Matovu Winyi, Directrice générale de FEMNET, est intervenue au nom de SOAWR.

Des membres de la coalition SOAWR, d'Oxfam GB et de FEMNET ont participé au sommet de l'UA à Syrte, en Libye, et obtenu un statut d'observateur qui lui a permis d'assister à la réunion du Conseil exécutif, ce qui a été l'occasion pour l'organisation de distribuer aux délégations officielles et aux médias la déclaration de SOAWR et son communiqué de presse. Ensemble, ces activités ont contribué à encourager une meilleure connaissance des activités de la coalition SOAWR et de ses membres par les membres du Comité exécutif et les Commissaires, ainsi que d'autres personnels de haut niveau de la Commission de l'Union africaine.

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

- MenEngage Africa Symposium, 5-9 octobre, Johannesburg, Afrique du Sud. Pour plus d'informations, contactez : Orly Stern—orly@genderjustice.org.za, ou consultez la page Internet du symposium, à l'adresse suivante : <http://www.genderjustice.org.za/joburgsymposium> et www.menengage.org.
- The International Centre for Reproductive Health/UNFPA — Coordination de la réponse plurisectorielle aux violences contre les femmes dans un environnement humanitaire ; 2 -13 novembre 2009, Gand, Belgique. Pour de plus amples informations, contactez : nankoc@unfpa.org et Ellen.taets@ugemt.be
- FORUM ONG : 7-9 novembre, Banjul, Gambie, organisé par l'African Centre for Democracy and Human Rights. Pour plus d'informations, contactez ACDHRS au n° de tél. suivant : +220 44 62 341-2, ou télécopie : 220- 44 62 338-9, ou e-mail : acdhrs@adhrs.org / admin@acdhrs.org / csec@acdhrs.org.
- Le Programme régional de formation sur l'égalité de statut et les droits humains des femmes en Afrique de l'est, organisé par l'Institut Raoul Wallenberg. Les personnes désireuses de suivre cette formation sont invitées à soumettre leur candidature, dans la mesure où elles résident dans les pays suivants : Burundi, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. Attention : en raison de contraintes budgétaires, la candidature des personnes venant de pays autres que ceux énumérés dans cette liste ne sera pas prise en compte. Date limite de dépôt des candidatures : 12 octobre 2009. Pour plus d'informations, contactez l'Institut Raoul Wallenberg, Attn: EAHUWO 2009 ; e-mail : ivy.kihara@rwi.lu.se, téléphone : +254 20 2519960 ou + 254 20 374266.
- Réunion annuelle de bilan d'étape de SOAWR, 5-8 octobre 2009, Nairobi, Kenya. SOAWR organisera la réunion annuelle de bilan d'étape de SOAWR afin d'évaluer les avancées réalisées par la coalition au cours de l'année écoulée. Pour plus d'informations, contactez Naisola Lakimani ; téléphone : (254) 20.2712971/2 ; e-mail : advocacy@femnet.org